

23) 16*) Ratification de la convention relative aux travaux topographiques effectués dans le lit de la Ravine des Patates à Durand

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir approuver la convention passée avec le Cabinet Audry, le 1er Août 1965 relative aux travaux topographiques effectués dans le lit de la Ravine des Patates à Durand.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 902 article 2303-05 du Budget de 1966./.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
S. Denis, le 4 juin 1966.

P. le Préfet.
Le Secrétaire Général.
signé: J. Gilchard.